

Objectifs de la formation :

- Maintenir et actualiser ses compétences de SST définies dans le dernier référentiel national de l'INRS.
- Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail.
- Mettre en application, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et sécurité au travail.

Public concerné : Tout Sauveteur Secouriste du Travail (SST) souhaitant poursuivre sa mission au sein de l'entreprise et renouveler son habilitation.

Méthode proposée :

Exposés, démonstrations et échanges
Simulations et cas concrets (mises en situation)
Aide-Mémoire SST remis à l'issue du stage

Prérequis : Être titulaire du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).

Mise à disposition matériel :

Mannequins : adultes – enfants – nourrissons avec peaux de visage individuelles / Un défibrillateur de formation
Tapis / Maquillages et accessoires divers pour simulation

Modalités de certification : Les critères figurent sur une grille de certification individuelle (doc INRS). Le certificat est obtenu dès lors que le stagiaire a participé activement à toute la formation et a acquis l'ensemble des compétences.

Modalités et délai d'accès : Inscription auprès de la CCI Dordogne via son site ou par téléphone (coordonnées en bas de page). Accès en fonction des places disponibles, des délais de réponses de l'OPCO ou du financement choisi.

Durée : 1 jour, soit 7 heures de formation
9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Dates :

- 5 octobre 2021
- 9 décembre 2021

Possibilité de sessions intra entreprise

Lieu de la formation :

CCI Dordogne, Pôle Interconsulaire - Cré@Vallée Nord, 295
Boulevard des Saveurs - 24460 COULOUNIEIX CHAMIERES

Accessibilité :



Coût pédagogique

160 € net de taxe (non soumis à TVA)

Intervenante certifiée INRS - 20 ans d'expérience



Eligible CPF

Programme de la formation

Au cours de la formation, seront abordées les situations qu'ont pu vivre les stagiaires au cours des 24 mois en situation d'intervention dans leur entreprise.

Rappel des principes de prévention et intervention vus au cours de la formation initiale

- ▶ **Intervenir face à une situation d'accident**
 - Situer le cadre juridique de l'intervention du SST
 - Réaliser une protection adaptée
 - Examiner la victime avant et pour la mise en œuvre de l'action choisie en vue du résultat à obtenir
 - Faire alerter ou alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise ou de l'établissement
 - Secourir la ou les victimes de manière appropriée
- ▶ **Mettre ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise**
 - Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
 - Contribuer à la mise en œuvre d'action de prévention
 - Informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la situation dangereuse repérée.
- ▶ **Prévenir des risques de transmission du COVID-19.**
 - les mesures barrières au travail,
 - le lavage des mains à l'eau et au savon ou par friction hydroalcoolique,
 - comment porter correctement un masque et le retirer,
 - comment mettre des gants et les retirer,
 - conduite à tenir en entreprise en cas de suspicion de COVID-19,
 - l'adaptation des gestes de secours et des conduites à tenir pour prévenir les risques de transmission lors d'une intervention.
- ▶ **Evaluation des SST (conformément au référentiel de compétence V5.08/2016)**
 - En fin de formation, deux épreuves certificatives permettent une évaluation distincte de chaque compétence.

Contact :

Béatrice SAVY
05 53 35 80 54
b.savy@dordogne.cci.fr